

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 182/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

Dissolution du budget « développement économique ex. CCALL »

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

025-200068070-20171218-182-17-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/01/2018



- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
- Procuration** M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenot Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenot Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le budget développement économique de l'ex. CC Amancey Loue Lison n'a plus lieu d'exister.

Il est proposé de le dissoudre au 1^{er} janvier 2018 et de supprimer l'assujettissement à la TVA devenu sans objet.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 est le suivant : 64 706 €.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Procède à la clôture du budget développement économique,
- Affecte l'excédent de fonctionnement d'un montant de 64 706 € au compte 002 du budget principal,
- Supprime l'assujettissement à la TVA devenu sans objet.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes
Loue Lison
Mme Evelyne Bastide
25290 ORNAIS